

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 9 NOVEMBRE 2023 Délibération n° 01_09-11-2023
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 03/11/2023 Lieu de la séance : CORDEMAIS Date de la séance : 09/11/2023
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAI, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, M. MEZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD Mesdames : V. BARILLAU, M. GALLERAND, P. CORMERAIS, N. FLAURAUD, S. MAURE, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, H. COUTELLER, V. GAUTIER, C. SACHOT, E. LE QUENVEN, M. VANDEN BRUGGE, I. LE BELLEGO, P. CHABAUD, C. PETER,	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 32 Procuration : 1 Absents : 3 Nombre de votants : 33
Absents excusés ayant donné procuration à : J. LERAY pouvoir à J. TATARD	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : D. GUILLÉ Rapporteur : R. NICOLEAU
Absents excusés : D. HARIOT A. JOGUET S. HALLIEN-LANIO	

**ENQUETE PUBLIQUE PAPREC ENERGY FROM WASTE A
CORDEMAIS (PROJET ECOCOMBUST 2) :
AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET
SILLON**

Exposé

Une enquête publique a été ouverte à compter du 25 septembre jusqu'au 27 octobre 2023, suite à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PAPREC ENERGY FROM WASTE en vue de la création d'une usine de fabrication de black pellets (projet Ecocombust 2) sur l'emprise du site EDF à Cordemais.

Le projet Ecocombust 2 consiste à reconvertir partiellement l'activité de la centrale pour la fabrication de black pellets, des granulés à partir de bois : 80 % de granulés et 20 % de charbon, jusqu'à arrêt définitif.

Vu le dossier de demande d'autorisation environnementale unique déposé le 3 février 2023 par la société PAPREC ENERGY FROM WASTE en vue de la création d'une usine de black pellets (projet ecocombust 2) sur l'emprise du site EDF de Cordemais,

Vu l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique n°2023/ICPE/301 en date du 22 aout 2023,

Vu le courrier du Préfet de la Loire-Atlantique en date du 6 septembre 2023 sollicitant l'avis de la Communauté de communes Estuaire et Sillon sur ce projet,

Vu le dossier d'enquête publique téléchargeable à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/ecocombust-2> dont les conseillers communautaires ont été destinataires et invités à prendre connaissance en date du 28 septembre 2023,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 17 octobre 2023.

CONCLUSION

Le Conseil Communautaire décide par 23 voix pour, 2 voix contre (J. LERAY, J. TATARD) et 8 abstentions (V. BARILLAU, R. GUYON, M. GUILLARD, N. FLAURAUD, S. MAURE, C. TRAMIER, JP. BLANC, F. MOREAU) :

- D'EMETTRE un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la société PAPREC ENERGY FROM WASTE en vue de réaliser une usine de fabrication de black pellets "ECOCOMBUST 2" ;
- D'AUTORISER le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 10 novembre 2023

Daniel GUILLÉ
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

10 NOV 2023

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

10 NOV 2023

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU